

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy LUMEAU, Premier Adjoint de la Commune.

Conseillers présents : Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseiller excusé : Christian Boissinot

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du mardi 10 juin 2025 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2025 06 10 01	10 juin 2025	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre d'un accord local	Unanimité à main levée
D 2025 06 10 02	10 juin 2025	Subvention exceptionnelle 2025 – Méthodes de lecture et de mathématiques	Unanimité à main levée
D 2025 06 10 03	10 juin 2025	Proposition CCI étude de marché	Unanimité à main levée
D 2025 06 10 04	10 juin 2025	Décision modificative n°2 - Multiservices	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

PAYS DE CHANTONNAY

2. Présentation du rapport d'activité 2024
3. Présentation du rapport sur le service d'assainissement non collectif
4. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay dans le cadre d'un accord local

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

5. Subvention exceptionnelle 2025 – Méthodes de lecture et de mathématiques

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

6. Proposition CCI étude de marché
7. Décision modificative n°2 – Multiservice

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

PAYS DE CHANTONNAY

2. Présentation du rapport d'activité 2024

Monsieur le Premier Adjoint présente le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay comme présenté en annexe 1. Les résultats consolidés sont les suivants :

Présentation consolidée générale de la CCPC - Exercice 2024

Budget	Section	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat antérieur	Clôture Odys	Résultat de clôture 2024
Budget Principal	Investissement	1 850 190,43 €	2 410 206,06 €	- 560 015,63 €	3 734 118,73 €	- 400 103,59 €	2 773 999,51 €
	Fonctionnement	12 685 443,76 €	12 498 423,22 €	187 020,54 €	3 712 504,18 €	- 286 428,60 €	3 613 096,12 €
Budget Annexe SPANC	Investissement	- €	- €	- €	- €	-	- €
	Fonctionnement	82 731,00 €	96 104,58 €	- 13 373,58 €	59 568,26 €	-	46 194,68 €
Budget Annexe Maison de Santé	Investissement	8 381,48 €	617 396,51 €	- 609 015,03 €	- €	-	- 609 015,03 €
	Fonctionnement	75 676,01 €	83 790,15 €	- 8 114,14 €	- €	-	- 8 114,14 €
Budget Annexe Ateliers Relais	Investissement	252 753,97 €	613 702,59 €	- 360 948,62 €	511 199,12 €	-	150 250,50 €
	Fonctionnement	220 773,90 €	222 731,67 €	- 1 957,77 €	126 900,80 €	-	124 943,03 €
Budget Annexe Zones d'Activités	Investissement	2 235 451,75 €	2 655 166,87 €	- 419 715,12 €	1 179 646,75 €	-	- 1 599 361,87 €
	Fonctionnement	2 727 241,18 €	2 659 585,39 €	67 655,79 €	1 074 126,28 €	-	1 141 782,07 €
Budget Autonome Office du Tourisme	Investissement	2 416,00 €	149,05 €	2 266,95 €	1 776,00 €	-	490,95 €
	Fonctionnement	160 882,29 €	101 291,74 €	59 590,55 €	4 006,72 €	-	63 597,27 €
TOTAL		17 411 402,30 €	16 787 315,59 €	- 1 656 606,06 €	8 041 001,34 €	-	5 697 863,09 €

Sur présentation de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

3. Présentation du rapport sur le service d'assainissement non collectif

Monsieur le Premier Adjoint présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et le rapport d'activité 2024, comme présenté en annexe 2.

Sur présentation de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'année 2024.

4. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre d'un accord local

Le cadre réglementaire

Pour rappel, à chaque renouvellement de mandat, il convient au préalable de définir le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC), selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues au II à IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT ;
- ou par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

L'accord local permettant de répartir un nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque Commune ;
- chaque Commune devra disposer d'au moins un siège ;
- aucune Commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges ;
- la part de sièges attribuée à chaque Commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des Communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la CCPC doivent approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

Aussi, et conformément à l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les Conseils municipaux des Communes membres disposent d'un délai allant jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur la répartition de sièges des conseillers communautaires dans les conditions requises : par la moitié des Conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des Conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le Conseil municipal de la commune de Chantonay dont sa population totale est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire de la CCPC, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément aux dispositions de droit commun.

La proposition d'accord local

Dans ce contexte, les membres du Bureau, lors des réunions du 9 et 23 avril 2025, proposent le nouvel accord local 2026-2032 proposé ci-dessous, permettant à la fois de doter :

- comme pour le présent mandat, les plus petites Communes de 2 conseillers communautaires au lieu d'un ;
- les 3 Communes proches des 1 700 habitants, d'un troisième conseiller communautaire, facilitant ainsi la répartition de ces personnes au sein des organismes extérieurs de la CCPC.

	Nombre de sièges		
	Mandat actuel	Répartition de droit commun	Nouvel accord local 2026-2032*
Chantonay	11	12	11
Bournezeau	5	5	5
Saint-Martin-des-Noyers	4	3	4
Sainte-Cécile	2	2	3
Saint-Prouant	2	2	3
Saint-Germain-de-Prinçay	2	2	3
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2	1	2
Rochetrejoux	2	1	2
Sigournais	2	1	2
Saint-Vincent-Sterlanges	2	1	2
Total	34	30	37

* : validé, en matière de faisabilité juridique, par les services de la Préfecture.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de fixer, par dérogation au droit commun, le nombre et la répartition des conseillers communautaires au sein de la CCPC selon l'accord local précité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Considérant que la proposition de déroger à la répartition de droit commun permet de doter certaines Communes d'un conseiller communautaire supplémentaire, facilitant ainsi la répartition et la présence de ces conseillers notamment au sein des organismes extérieurs ;

Considérant la proposition du Bureau communautaire en date du 23 avril 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ne retiennent pas, en vue des échéances électorales 2026, le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay selon les dispositions de droit commun
- fixent, en vue des échéances électorales 2026, à trente-sept (37) le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay retenu dans le cadre d'un accord local, réparti comme suit :

Nom des Communes membres	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires
Chantonay	11
Bournezeau	5
Saint-Martin-des-Noyers	4
Sainte-Cécile	3
Saint-Prouant	3
Saint-Germain-de-Prinçay	3
Saint-Hilaire-le-Vouhis	2
Rochetrejoux	2
Sigournais	2
Saint-Vincent-Sterlanges	2
Total	37

- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

Guy LUMEAU informe :

- De la visite du jury du « Paysage de votre commune » pour la végétalisation des cours d'école.
- Des rencontres avec les différents intervenants du CFPPA pour le projet de la Boislinière
- De la réunion de chantier avec la SAET pour la voirie du quartier de la Gélinière
- De la création d'un nouveau sentier pédestre reliant la rue des Platanes à la Petite Naulière avec une ouverture au public prévue au début de l'été.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

5. Subvention exceptionnelle 2025 – Méthodes de lecture et de mathématiques

Afin d'être en accord avec les changements de programmes ministériels, il est nécessaire pour les enseignantes de l'école publique d'acquérir de nouveaux manuels de lecture et de mathématiques pour les CP, CE1 et CE2. Le coût total des nouveaux manuels et guides de l'enseignant s'élève à 263.42€ TTC.

Pour cette acquisition, les enseignantes sollicitent de la collectivité une subvention exceptionnelle afin de ne pas impacter le budget fournitures pédagogiques alloué chaque année (40€ par élève).

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement d'une subvention exceptionnelle de 263.42 € au titre des manuels de lecture et de mathématiques
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

Delphine DUBOIS informe que la plantation des arbres pour les naissances 2023 et 2024 aura lieu le 22 novembre 2025.

Elle présente également le parcours de la marche organisée par l'office du tourisme le 1^{er} juillet 2025 à 20h.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

6. Proposition CCI étude de marché

Dans le cadre du projet de réhabilitation du commerce, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) propose de réaliser une étude de faisabilité ayant pour objectifs :

- De déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel pour la future activité
- D'établir un seuil de rentabilité
- De déterminer le type d'activité et la structure commerciale la plus appropriée à développer sur la commune pour assurer sa pérennité : un commerce multiservices avec dépôt de pain-pâtisserie, café, petite restauration, épicerie, produits alimentaires, ... ? Un commerce classique avec un gérant vivant de son exploitation, un commerce relevant plutôt de l'économie sociale et solidaire de type associatif ou coopératif ?

La réalisation de cette étude pourrait s'effectuer sur une période de 3 mois à compter de septembre 2025.

Le coût de l'étude se décline comme suit :

	Quantité	Coût total HT
1 – Analyse sociodémographique et économique de la zone d'attraction retenue (population, ménages, lotissements, activités, emplois...)	1,5 jour	900,00 €
2 – Comparaison du tissu commercial de Rochetrenjoux avec des communes similaires.	1 jour	600,00 €
3 – Etude de marché et de rentabilité.	2 jours	1 200,00 €
COUT TOTAL HT en euros		2 700,00 €
TVA (20 %)		540,00 €
COUT TOTAL TTC en euros		3 240,00 €

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la proposition d'étude de faisabilité de la CCI pour un montant de 3 240€ TTC
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. Décision modificative n°2 – Multiservice

Considérant la réalisation de l'étude de faisabilité pour un montant de 3 240€, il convient de prévoir cette somme sur le budget Multiservice 2025. De plus, afin d'éviter de modifier le budget de façon régulière, il est proposé de mettre une somme sur l'article 2031 pour d'autres études éventuelles. La somme globale allouée sur cet article serait donc de 15 000€.

Ainsi le budget 2025 Multiservice pourrait être modifié comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21321 : Constructions immeubles de rapport	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valident la décision modificative n°2 comme mentionnée ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

*Daniel DRAPEAU fait part de la remarque de certains habitants sur la sécurité de la sortie de la Calette.
Guy LUMEAU propose de revoir avec le Département ce qui peut être fait (miroir, feu tricolore, panneau
sortie dangereuse pour les piétons, ...)*

Yoann BONNEAUD informe que les travaux de réfection de la toiture de la cantine auront lieu fin juillet.

La séance est levée à 22h.

Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance



Guy LUMEAU, Premier Adjoint





Sommaire



Présentation de l'intercommunalité

- 02 | Présentation du Pays de Chantonnay
- 04 | Élus communautaires
- 05 | Ressources humaines
- 06 | Finances



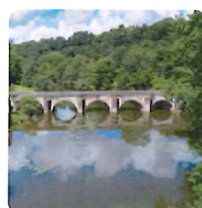
Pôle Services à la population

- 08 | Relais Petite Enfance
- 10 | Enfance, jeunesse & familles
- 12 | Centre aquatique L'Odyss
- 14 | Actions culturelles
- 15 | Résidence artistique
- 16 | Micro-Folie
- 17 | Les Petits Détours
- 18 | Lecture publique
- 20 | Maison de l'emploi
- 22 | Conseiller numérique



Pôle Attractivité & développement du territoire

- 23 | Développement économique
- 26 | Mobilité
- 28 | Tourisme
- 30 | Communication & numérique



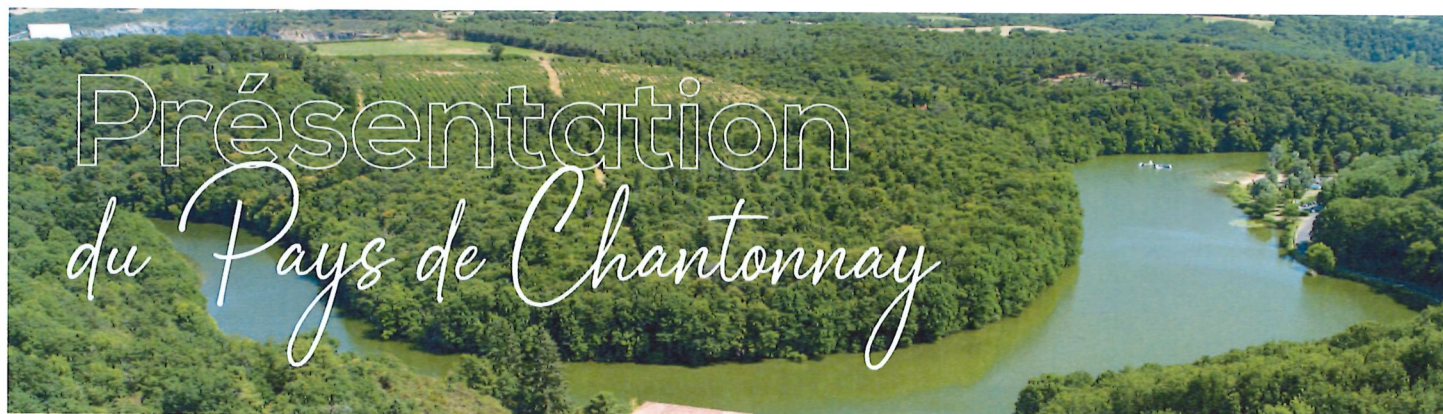
Pôle Aménagement, environnement & patrimoine

- 32 | Urbanisme
- 33 | Habitat
- 34 | Plan Climat Air Énergie Territorial
- 36 | Projet Alimentaire Territorial
- 37 | Environnement
- 39 | Patrimoine



Pôle Solidarités

- 40 | Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- 42 | Action sociale



01. EN QUELQUES CHIFFRES

10
communes

24 088
habitants

31 800
hectares

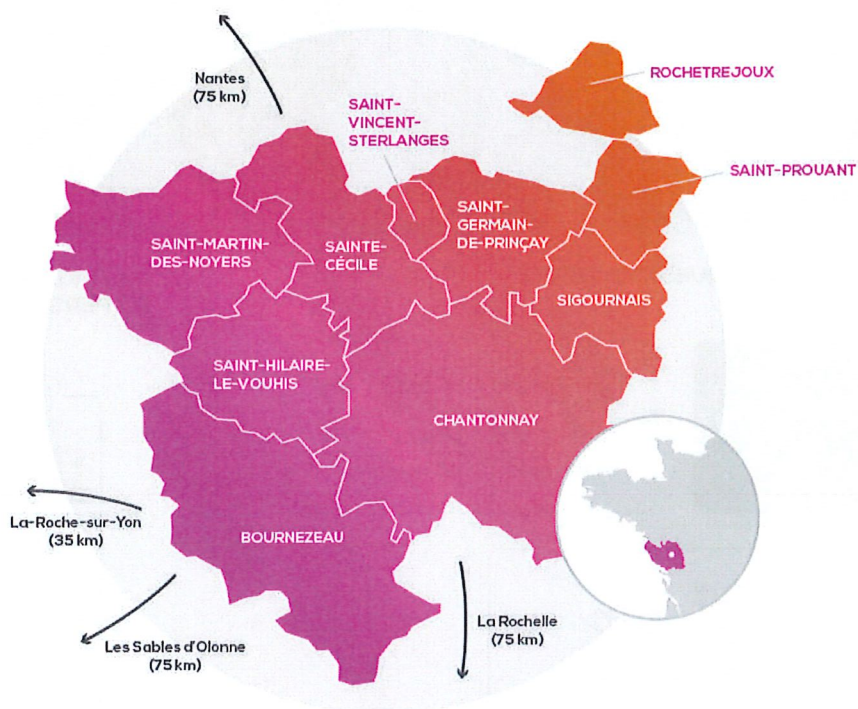
7 500
salariés

02. COMPÉTENCES

- | | |
|--|--|
| Économie & emploi | Environnement & développement durable |
| Action sociale & solidarité | Mobilité |
| Tourisme & attractivité | Culture & sports |
| Urbanisme & aménagement | Petite enfance, enfance & jeunesse |
| Numérique | Gendarmerie (bâtiment) & incendie - secours (contribution) |
| Gestion locaux associatif pour action caritative | Aire d'accueil gens du voyage |



UN TERRITOIRE À LA CROISÉE DES CHEMINS



Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 03



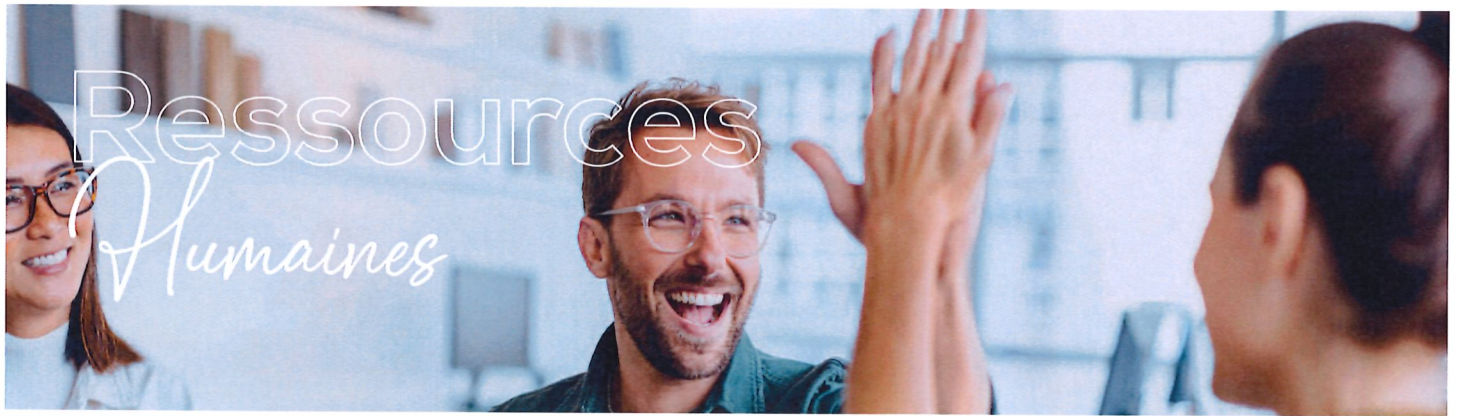
01. EN QUELQUES CHIFFRES



Le Bureau communautaire, comprenant la Présidente, les 9 Vice-présidents et les 2 Maires délégués, s'est réuni à 20 reprises.

Le Conseil communautaire, comprenant l'ensemble des élus communautaires, s'est réuni 9 fois.

De plus, les commissions thématiques, réunissent les élus autour de sujets spécifiques (économie, aménagement, environnement, etc.).

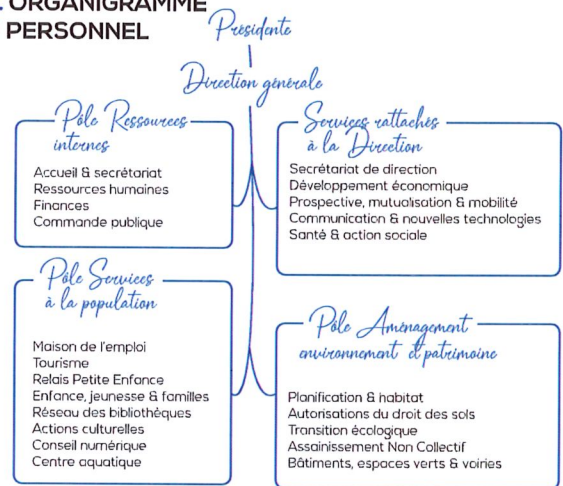


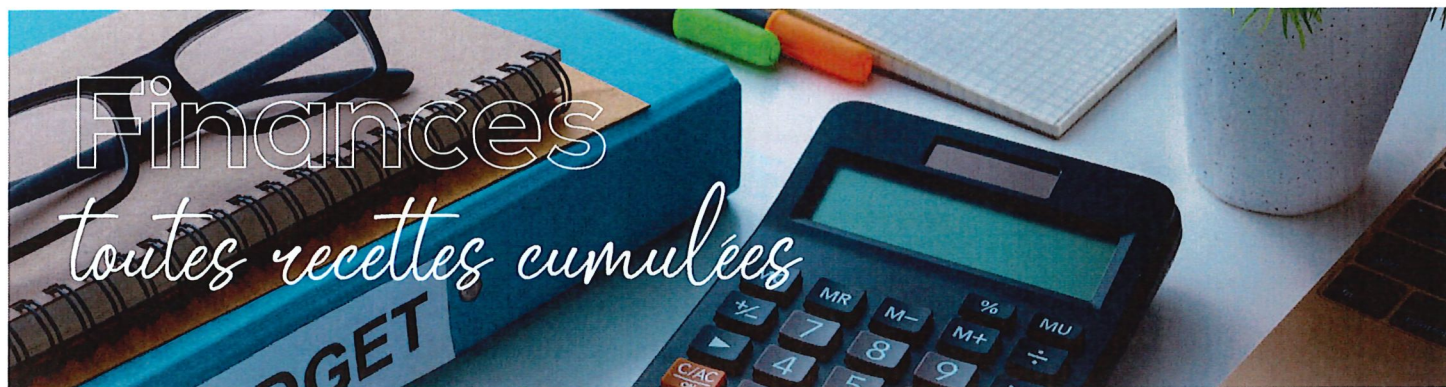
Ressources Humaines

01. EN QUELQUES CHIFFRES



02. ORGANIGRAMME DU PERSONNEL





Finances

toutes recettes cumulées

17 703 150 €
de recettes réalisées



Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 07

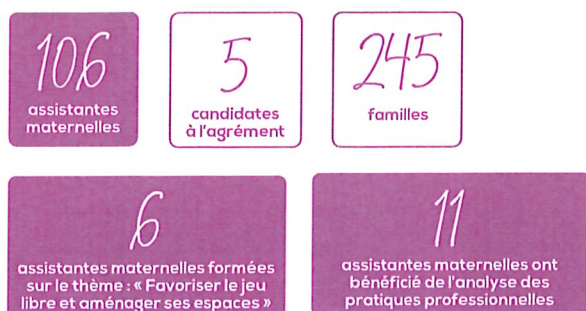


Relais

Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) accompagne les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier en leur proposant des temps d'animations et d'échanges, mais aussi en favorisant le départ en formation continue. Il guide également les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et les informe sur les démarches administratives liées à l'embauche d'un professionnel de l'accueil individuel.

01. ACCOMPAGNEMENTS 2024



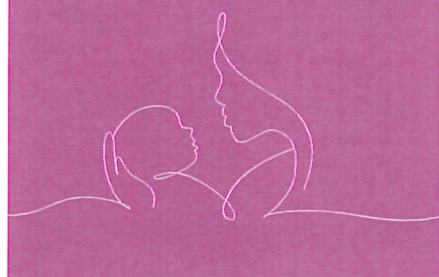
02. OFFRE D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

L'accueil collectif comprend une crèche municipale et 4 micro-crèches privées, dont une nouvelle en 2024, pour un total de **76 places d'accueil collectif**.

L'accueil individuel comprend 133 assistantes maternelles en activité et 4 maisons d'assistantes maternelles, dont 2 nouvelles en 2024, pour un total de **492 places d'accueil individuel**.

66

Grandir
ensemble
et s'épanouir
pleinement !



03. ANIMATIONS DU RPE

58 matinées d'éveil	952 participations
6 séances de spectacle	151 participations
8 ateliers d'éveil musical	99 participations
8 ateliers d'alimentation	93 participations
3 ateliers éveil et langage	61 participations
3 soirées thématiques	52 participations



Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 09



Le Pays de Chantonnay a souhaité mettre en place le Réseau parentalité pour répondre aux besoins des usagers et créer du lien entre les acteurs du territoire, notamment avec la mise en place d'actions en relation avec les différents services.

01. LIEU DE PARTAGE PARENTS-ENFANTS

97 participants	12 séances en itinérance
--------------------	--------------------------------

Lieu de rencontres offrant aux parents l'opportunité d'échanger avec d'autres familles, de partager leurs expériences et de profiter d'un moment de jeu avec leur enfant. Les séances ont été animées par une professionnelle du RPE et une travailleuse sociale de la CAF.

02. JOURNÉE DES FAMILLES



2 ^e édition	550 participants	20 partenaires	20 activités proposées
---------------------------	---------------------	-------------------	------------------------------

03. ATELIERS PARENTS-ENFANTS



40 participants	Ateliers en duo autour de la thématique « S'écouter, se connaître, pour partager en famille » : • pour les 0/3 ans, « Massage bébé » ; • pour les 3/6 ans, « Moi, mon corps et les autres » ; • pour les 6/10 ans, « À la découverte de mes émotions » ; • pour les ados, « Création d'un moodboard ».
--------------------	--

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 10

04. SAVOIR ROULER À VÉLO

16

classes
de CM²

Interventions dans les écoles, assurées par des éducateurs sportifs et co-financées par le programme « Génération Vélo ».

05. PERMANENCES MAISON DES ADOLESCENTS

55

jeunes suivis

22

permanences

164

entretiens
réalisés

Permanences organisées avec une éducatrice spécialisée à Chantonay, sur les problématiques relatives à la famille, l'éducation, la scolarité et le comportement.



06. TOURNÉE DE LA PARENTALITÉ

Actions proposées avec l'appui de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) :

- ateliers d'échanges entre parents ;
- ouverture exceptionnelle d'un lieu de partage parents-enfants ;
- ateliers d'éveil parents-enfants.

07. PROJET JEUNESSE : LA COURSE À TOP CHEF !

Action ludique intercommunale autour de l'alimentation saine et durable, en partenariat avec les structures jeunesse :

- découverte et achat de produits sur le marché alimentaire de Chantonay ;
- atelier de cuisine avec des produits de saison et locaux, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.

38

adolescents
de 11 à 15 ans

08. MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

Actions mises en place en collaboration avec le Réseau des bibliothèques sur le thème du harcèlement scolaire :

- projection du documentaire « Derrière les maux » en présence de sa réalisatrice, Daphnée Beauvais ;
- ateliers d'échanges.

230

collégiens

40

lycéens

3

projections

8

ateliers
d'échanges



Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 11



Avec ses 3 500 m², le centre aquatique L'Odysse offre un panel d'activités variées, allant de la natation au bien-être, sans oublier les jeux aquatiques en plein air. En 2024, la fréquentation est en nette augmentation, et les élèves de la maternelle au lycée en profitent pleinement.

01. EN QUELQUES CHIFFRES

96 164

entrées en 2024
+ 25 % par rapport
à l'année 2023



Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 12

66

Plonger
au cœur
de l'offre
aquatique !



02. ANIMATIONS

27
animations
événementielles



770
participants



293
participants



03. L'ÉQUIPE

13
agents
mobilisés

En détail, l'équipe est composée de :

- 1 directrice ;
- 1 coordinateur bassin ;
- 2 maîtres-nageurs sauveteurs ;
- 2 sauveteurs (BNSSA) ;
- 1 responsable clientèle ;
- 1 agent d'accueil ;
- 2 agents polyvalents ;
- 1 agent d'entretien ;
- 2 apprentis.

Actions Culturelles



Dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle 2022-2025 (CLÉA), la Communauté de communes sensibilise à la création artistique les tout-petits, les assistantes maternelles, les familles, les élèves, les seniors et les personnes en situation de handicap.

01. ÉVEIL ARTISTIQUE DES TRÈS JEUNES ENFANTS

LIEUX D'ACCUEIL DES SPECTACLES

JANVIER Saint-Germain-de-Prinçay et Sigournais
JUIN Chantonay et Saint-Hilaire-le-Vouhis
OCTOBRE Sainte-Cécile, Rochetrejoux, Bournezeau et Saint-Germain-de-Prinçay



305

enfants
et assistantes maternelles

249

enfants et parents

02. SPECTACLES SCOLAIRES



5 représentations à Chantonay et à Saint-Hilaire-le-Vouhis pour **298 élèves de cycle 1**.

6 représentations à l'espace Sully à Chantonay pour **575 élèves de cycle 2**.

03. DISPOSITIF CULTURE SANTÉ



Actions de médiation autour du théâtre dans les **3 sites des EHPAD** du Pays de Chantonay :

- ateliers d'expression ;
- lectures musicales.

170
participants

04. PROJET THÉÂTRALE SUZANNE

Stage de pratique théâtrale pour les **adolescents et les seniors** autour des liens intergénérationnels.
Restitution de scénettes au grand public : **8 adolescents et 3 seniors**.

115
spectateurs



Action clé du CLÉA, la résidence artistique vise à faire découvrir la création contemporaine aux habitants. Chaque année, une compagnie de spectacle vivant s'installe plusieurs mois en Pays de Chantonay. En 2024, la compagnie Aniaan a menée 4 actions autour de la danse.

01. PARCOURS SCOLAIRE



Parcours de 12 heures pour 6 classes de CM1-CM2 (**148 élèves et 6 enseignants**) de Chantonay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, Saint-Vincent-Sterlanges, Sigournais :

- représentations du spectacle de la compagnie ;
- ateliers de pratique de la danse ;
- restitutions publiques, dont 1 à l'EHPAD à Chantonay.

02. MINI-STAGE AVEC UN GROUPE DE DANSEUSES AMATRICES



Initiation au processus de création chorégraphique en partenariat avec **4 associations de danse** du territoire.

03. RENCONTRE AVEC LES RÉSIDENTS DE L'EHPAD MULTISITE ET DU FOYER ORGHANDI



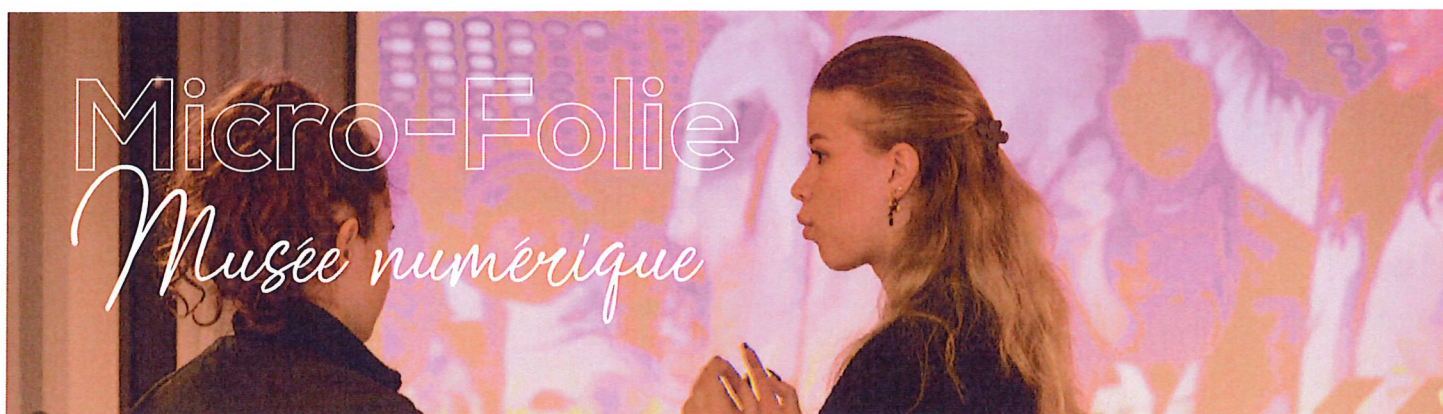
Participation à des ateliers de mise en mouvement et découverte des spectacles chorégraphiques.

04. DÉCOUVERTE DE LA DANSE POUR LES JEUNES À PARTIR DE 11 ANS



Ateliers pour les jeunes du territoire pendant les vacances de février, en partenariat avec les structures jeunesse.

Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 15



La Micro-Folie, galerie d'art numérique interactive conçue par l'établissement culturel de La Villette, est un centre de ressource pour l'éducation artistique. Itinérante en Pays de Chantonay, elle sillonne le territoire chaque année et permet aux habitants de découvrir des œuvres près de chez eux.

01. CONTENUS



Musée numérique avec 4 829 œuvres numérisées provenant de 347 institutions :

- accès libre aux collections ;
- visites guidées thématiques ;
- conférences et ateliers créatifs.



Réalité virtuelle avec 2 casques VR (vidéo immersive) :

- programme de vidéos 3D en accès libre ;
- initiation au jeu Discovery Tour.



Ludothèque avec des livres et des jeux autour de l'art :

- après-midis jeux ;
- lectures d'albums ;
- ateliers parents-enfants.

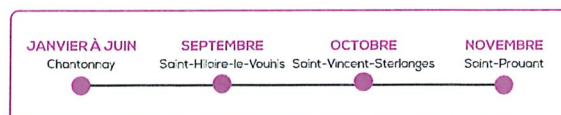
02. PUBLICS ACCUEILLIS

2 122
visiteurs

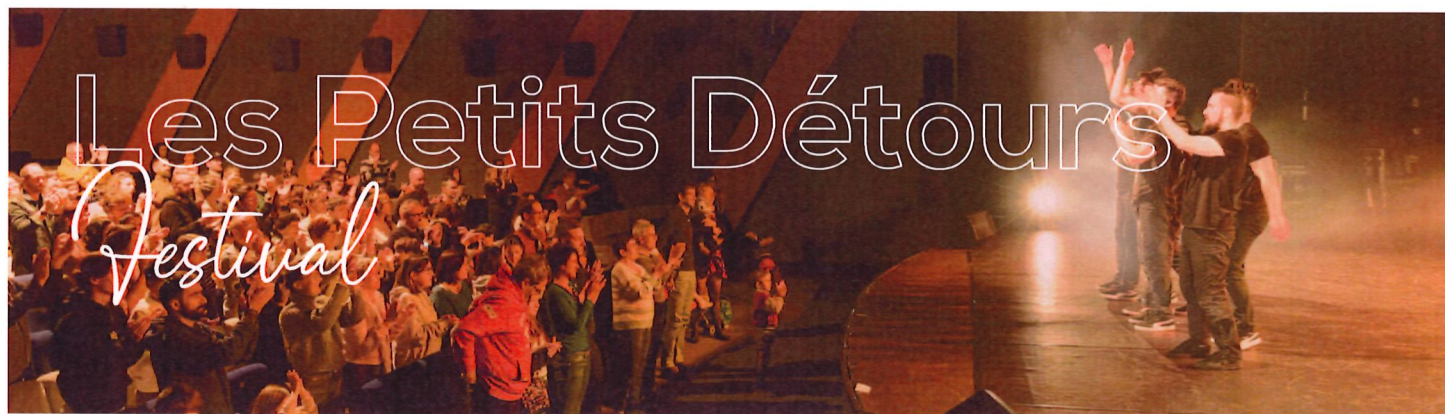
116
jours
d'ouverture

Scolaires	1178 visiteurs
Tout public	737 visiteurs
Groupes	207 visiteurs

03. ITINÉRANCE SUR LE TERRITOIRE



Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 16



La 2^{ème} édition du festival « Les Petits Détours », spectacles vivants en Pays de Chantonnay, s'est tenue du 22 au 24 mars, avec pour objectif de rendre accessible la sortie au spectacle en famille dans des salles de proximité.

01. SPECTACLES POUR TOUTE LA FAMILLE



2 spectacles tout public, 1 spectacle jeune public et 1 spectacle de la Cie Aniaan en résidence, proposés dans plusieurs Communes du Pays de Chantonnay (Chantonnay, Sigournais et Saint-Prouant), à des tarifs accessibles (billetterie en ligne pour faciliter les réservations) :

- 7 € (plein tarif) ;
- 5 € (tarif réduit et fidélité) ;
- 3 € (-18 ans), avec la possibilité d'utiliser le Pass Culture et l'e-pass jeunes pour les 15-19 ans.

02. EN QUELQUES CHIFFRES

807
spectateurs

7
représentations

40 %
des spectateurs
ont - de 18 ans



Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 17



La lecture publique se renforce sur le territoire avec le développement du Réseau de bibliothèques, intégré dans son récent Schéma intercommunal, porté par l'arrivée prochaine du projet de la Médiathèque intercommunale (tout en consolidant les nombreuses animations culturelles déjà proposées pour favoriser l'accès à la culture pour tous).

01. RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

2 021
abonnés actifs
+ 5 % par rapport à 2023

42 130
documents proposés
+ 8 % de nouveautés il % de documents
provenant de la Bibliothèque départementale

71 492
documents prêtés
+ 4 % de prêts par rapport à 2023

Renforcement du Réseau avec l'arrivée d'un 2^e bibliothécaire mutualisé sur les communes de Saint-Prouant, Sainte-Cécile et Rochetrejoux.

02. MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Désignation le 27 mars de l'agence d'architecture nantaise TITAN, lauréate du concours de maîtrise d'œuvre. Les travaux commenceront fin 2025, avec une ouverture prévue en 2027.

1 000 m² pour tous ! Le projet architectural valorise la maison bourgeoise et crée une extension contemporaine reliant ce bâtiment à l'Espace jeunesse et à la grange.

Au cœur de l'équipement, un espace convivial intergénérationnel, et en périphérie, des espaces dédiés aux enfants, adolescents et adultes, ainsi qu'une salle d'animation et un atelier accessibles à tous.



Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 18

03. NUITS DE LA LECTURE



14 animations pour favoriser l'utilisation des bibliothèques comme lieux de vie sur le thème du corps.

220
participants

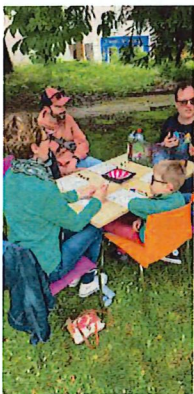
04. PARTIR EN LIVRE



19 animations avec une bibliothèque de plage à Touchegray du 8 au 19 juillet qui a accueilli 415 personnes.

607
participants

05. FÊTE DU JEU



Le service Enfance, jeunesse et familles, en partenariat avec le Réseau des bibliothèques, a organisé la fête du jeu, le samedi 25 mai au parc Clemenceau.

100
participants

06. ÉCLATS DE LIVRES



10^e édition du festival, avec 16 animations, mettant en évidence le besoin de réinventer la programmation.

291
participants

07. LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE



3 animations autour du harcèlement scolaire pour sensibiliser les jeunes. Avec la participation des écoles du territoire.

302
participants

08. SCHÉMA INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

Vote du Schéma intercommunal de lecture publique le 23 octobre 2024 et de ses 3 axes :

- Axe 1 – Renforcer le réseau intercommunal des bibliothèques ;
- Axe 2 – Requalifier les équipements ;
- Axe 3 – Placer les habitants au cœur du projet.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 19



Ce lieu d'accueil, soutenant les démarches de recherche d'emploi et de formation, met également en réseau les acteurs du territoire dans ces domaines, et organise des animations ainsi que des ateliers à destination des demandeurs d'emploi et des élèves.

01. BUREAU DE L'EMPLOI



Le bureau de l'emploi apporte un premier niveau d'information pour les demandeurs d'emploi et de formation :

- 7 541 renseignements et services rendus ;
- 3 820 passages ;
- 36 offres d'emploi déposées et distribuées.

709
personnes
accueillies

02. MISSION LOCALE



La Mission Locale du Pays Yonnois est présente dans les locaux de la Maison de l'emploi 3 jours par semaine :

- 102 jeunes accueillis en 1^{er} accueil, 39 ont entre 16-17 ans, 48 entre 18-21 ans, 15 entre 22-25 ans, (+ 35 jeunes depuis 2023) ;
- 186 jeunes accompagnés, 55 entre 16-17 ans, 84 entre 18-21 ans, 33 entre 22-25 ans, (+ 70 jeunes depuis 2023) ;
- 13 entrées en formation qualifiante ;
- 197 entrées en emploi : CDI, CDD et autres contrats.

03. SALON DE L'EMPLOI DU PAYS DE CHANTONNAY



600 offres d'emploi proposées au Salon de l'emploi avec 40 exposants :
• 72 % des visiteurs ont déclaré habiter au Pays de Chantonnay ;
• 83 % sont demandeurs d'emploi.

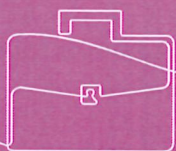
664
visiteurs

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 20

66

Trouver

sa voie,
bâtir
son avenir !



04. SALON DE L'EMPLOI DU BOCAGE



Co-organisé avec les 5 Communautés de communes du Bocage, le salon a accueilli **160 exposants** lors du salon aux Herbiers.

3 400
visiteurs

05. ATELIERS CV ET LETTRE DE MOTIVATION

11 ateliers d'accompagnement des élèves du territoire sur la création de CV et lettre de motivation.



Conseiller Numérique

Sa mission est d'accompagner les usagers vers l'autonomie numérique. Il propose un ensemble divers et varié : ateliers collectifs, accompagnement individuel, ateliers Micro-Folie, permanences à la Maison de l'emploi, ateliers pour le personnel des EHPAD et Résidence Autonomie du territoire, ainsi que des animations.

01. EN QUELQUES CHIFFRES

492
accompagnements
réalisés

61
ateliers

L'accompagnement a été mis en place sous forme collective ou individuelle.

02. ANIMATIONS



Des **ateliers** à thèmes variés :

- Initiation aux tablettes et/ou aux ordinateurs ;
- Rangement, tri des documents et des photos ;
- Rédaction numérique ;
- Initiation au site Canva ;
- Tout savoir sur les PDF.



Soirées numériques sur différents sujets pour sensibiliser les usagers :

- Intelligence artificielle, faut-il en avoir peur ? ;
- Comprendre le numérique de mon ado ;
- Fibre optique avec Vendée Numérique.



La Communauté de communes gère 13 zones d'activités économiques, avec plus de 300 entreprises installées sur les 700 présentes sur le territoire. L'aménagement du foncier économique pour accueillir de nouvelles entreprises et le développement d'une offre immobilière pour faciliter l'implantation de ces dernières est au cœur de ses préoccupations. En parallèle, elle propose des animations et des soutiens financiers, grâce à des partenariats.

01. VENDÉOPÔLE DE BOURNEZEAU

Réaménagement :

- Renforcement des voiries de la zone ;
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- Création de nouveaux terrains pour accueillir des entreprises, tout en densifiant l'existant.



13
ha
de réaménagés

02. ATELIERS RELAIS

Construction de 2 ateliers relais à Chantonnay et lancement du projet de construction de 2 ateliers à Saint-Prouant.

7
ateliers relais
+ 1 pépinière
d'entreprises



03. ANIMATIONS ET PROJETS



Petit-déjeuner économique sur la conjoncture économique avec la Banque de France.

52
entreprises
participantes



Petit-déjeuner économique sur la réalité virtuelle dans le cadre de la semaine de l'innovation.

48
entreprises
participantes



Soirée des entrepreneurs sur le thème de l'intelligence artificielle.

120
entreprises
participantes

04. ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Le développeur économique a répondu à une centaine de demandes de contact : terrains, locaux, porteurs de projets, etc.

05. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS



Signature d'une convention entre la Communauté de communes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Vendée, ayant pour objectif de promouvoir des pratiques architecturales et paysagères durables dans le cadre des projets de construction et de modernisation sur le territoire.

Axes de la convention :

- gestion des limites et des clôtures pour la faune (plantation de haies champêtres, arrachage d'essences invasives, etc.) ;
- éco-habitat et cohabitation avec la faune (gestion des pollutions lumineuses, maintien d'espaces favorables à la biodiversité, etc.) ;
- gestion des espaces verts (tonte différenciée, création de massifs avec vivaces et bulbes) ;
- stratégies contre les îlots de chaleur (plantation d'arbres, végétalisation des parkings, choix de revêtements perméables) ;
- biodiversité et convivialité (création d'espaces nourriciers et de détente pour les usagers) ;
- utilisation de matériaux locaux (matériaux biosourcés, bois local, etc.).



Signature d'une convention entre la Chambre de Commerce d'Industrie (CCI) et la Communauté de communes pour renforcer son offre de services à destination des commerçants et entreprises industrielles, à travers des formations sur le numérique et des accompagnements individuels pour les chefs d'entreprises.

Thèmes des formations et des ateliers :

- optimiser son profil LinkedIn et publier du contenu ;
- découvrir TikTok ;
- connaître les principes de base de la publicité sur Facebook et Instagram ;
- apprendre à prendre des photos et des vidéos pour sa communication ;
- créer du contenu sur Instagram.

“

Semer
les graines
de ses
ambitions !



06. INITIATIVE VENDÉE BOCAGE

Accompagnement d'entreprises par l'association Réseau Initiative Vendée Bocage.
Participation à hauteur de 19 067 € par le Pays de Chantonnay.

8

entreprises
aidées

73 100

euros prêtés

07. DISPOSITIF CONTRAT NATURE - FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Création d'un espace de convivialité au sein de la zone d'activités Polaris, avec l'installation d'un panneau de sensibilisation. Conçu par les chefs d'entreprises et les salariés, cet espace vise à favoriser les échanges entre les acteurs locaux. **50 % des travaux ont été pris en charge par la Région des Pays de la Loire.**



Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 25

Mobilité
au Pays de Chantonnay

Après avoir pris la compétence Mobilité en juillet 2021, la Communauté de communes a consacré son année 2022 à élaborer son Plan de Mobilité Simplifié (PMS). Avec un projet adopté en mars 2023, son objectif est simple : faciliter et favoriser l'adoption de nouvelles habitudes en matière de déplacements. L'année 2024 a permis de doter le Pays de Chantonnay d'un Schéma directeur cyclable et de renforcer son offre.

01. SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE



Approuvé en mars 2024 dans la continuité de son PMS, ce Schéma s'articule autour de 4 actions :

- **sécuriser** la pratique à l'échelle communale ;
- **favoriser** la pratique du vélo du quotidien sur le territoire ;
- **créer un écosystème** vélo ;
- **accompagner** les habitants dans leur changement de pratique.

02. TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande, travaillé conjointement avec la Région pour un démarrage début 2025, **n'a pu aboutir** en raison d'un désengagement de cette dernière. La Communauté de communes reste mobilisée et **s'est portée volontaire auprès de la Région pour être territoire pilote pour une nouvelle offre locale de mobilité à la demande.**

03. TRANSPORT SOLIDAIRE

2 979
trajets

L'association du Transport Solidaire compte **648 adhérents** et **65 chauffeurs** sur le territoire du Pays de Chantonnay.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 26

04. CO-VOITURAGE



Le Pays de Chantonnay s'est hissé à la 9^e place des EPCI ligériens où la pratique du covoiturage est la plus répandue, notamment grâce à la **collaboration avec l'application Karos** pour inciter et développer cette pratique :

- participation aux réunions régionales sur la promotion du covoiturage ;
- présence de Karos au salon de l'emploi.

05. RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSIONS « MOBILITÉS DURABLES »

Labelisée AVELO 3, la Communauté de communes bénéficie d'un accompagnement technique et financier sur 3 ans pour la création d'un poste de Chargé de « Mobilités durables », ayant pour missions :

- la **mise en œuvre** du Plan de Mobilité et du Schéma directeur cyclable, selon le Plan d'actions et le calendrier retenu ;
- l'**animation et la promotion de la mobilité durable** auprès des acteurs du territoire, plus particulièrement des entreprises ;
- l'**impulsion et l'accompagnement** des projets des collectivités du territoire.

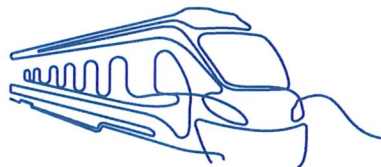
06. SERVICES EN GARE

Suite à la publication de divers appels à manifestation d'intérêts (AMI) par le Conseil régional des Pays de la Loire, la Communauté de communes s'est portée candidate pour deux projets : le déploiement de services de location de vélos en gare pour de courtes durées et l'accompagnement des maisons Espace Mobilité.

La collectivité poursuit ses **réflexions sur l'installation d'un point Espace Mobilités et maintient ses discussions avec la SNCF**, en vue de la réhabilitation de la gare de Chantonnay.

07. TER LIGNE 14

La Communauté de communes défend la **pérennité de la ligne TER 14**, aux côtés de la Région qui inscrit 93 millions d'euros pour sa réhabilitation, et reste en alerte sur ce sujet d'importance pour le territoire. Elle œuvre également pour obtenir une planification à court terme des travaux.



Le Pays de Chantonnay est une destination idéale avec ses trois lacs offrant des activités de plein air. Ses nombreux sentiers de randonnée permettent aussi de découvrir une nature préservée entre bocage, forêts et points de vue remarquables.

01. OFFICE DE TOURISME



Animation du réseau des acteurs du tourisme :

- Organisation de la 1^{ère} Rencontre des acteurs du tourisme du Pays de Chantonnay ;
- Envoi trimestriel d'une gazette touristique.

Promotion du territoire :

- Création d'un guide ;
- Mise à jour des flyers des 3 lacs et du sentier d'Amonéa ;
- Actualisation du site internet et de la page Facebook de l'Office de Tourisme.



02. BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY



Ouverture du 29 juin au 1^{er} septembre. Location de canoës, kayaks, paddles et pédalos : **augmentation de 25 % de la fréquentation.**



Jeu de piste, Partir en livres, cinéma de plein air, spectacles, balades crépusculaires, ateliers et JO de Touchégray : **3,5 % de participants en plus en 2024.**





03. SENTIER D'AMANÉA

9 253
visiteurs

Animations du 27 juin au 22 août avec **54 participants**. Une baisse de fréquentation de 53 % pour Les jeudis zen d'amanéa et Les instants nature.

04. ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE

Renouvellement de la **Marque « Tourisme et Handicap »** pour 5 ans.

05. RANDONNÉES

55
sentiers

Promotion des sentiers pédestres, des 4 boucles cyclables du territoire et **nouvelle édition de la carte des sentiers**.

06. HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS

123
hébergements

Réalisation d'une étude sur l'hébergement touristique marchand par Vendée Expansion. Concernant les séjours, **71 274 € de taxe de séjour déclarés**, incluant une augmentation de 22 % pour **66 958 nuitées**.

07. PÔLE TOURISTIQUE VENDÉE BOCAGE

Le Pôle Touristique du Pays du Bocage Vendéen est constitué de **6 Communautés de communes** : Terres de Montaigu, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Fulgent - Les Essarts, Les Herbiers, Pouzauges et Chantonay.

Les principales actions de l'année ont porté sur 3 thématiques :

- Communication et promotion ;
- Animation du réseau des Offices de Tourisme ;
- Accompagnement des professionnels.



Pays de Chantonay | Rapport d'activités 2024 29



La Communauté de communes continue à développer son image sur l'ensemble du territoire. Un territoire qui nous ressemble, un territoire qui nous rassemble ! À travers ce positionnement, le Pays de Chantonay développe des outils de communication, aussi bien numériques que papier, afin d'être au plus proche des besoins des usagers.

01. RÉSEAUX SOCIAUX

4 274
mentions « j'aime »
sur Facebook

444
followers
sur Instagram

572
abonnés
sur LinkedIn

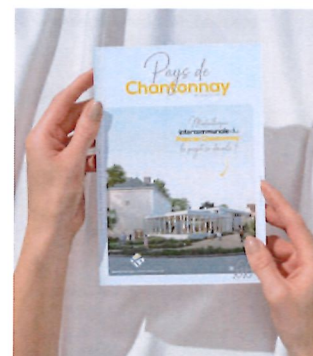
Renforcement de la présence en ligne avec l'ouverture d'un compte LinkedIn et la publication de 376 posts, toutes plateformes confondues.

02. MAGAZINE

3
numéros

11 800
exemplaires distri-
bués par numéro

Valorisation des projets phares du territoire, des initiatives locales et des services aux habitants avec une mise en page modernisée





03. SITE INTERNET

Mise en ligne du nouveau site internet de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay. **Refonte globale, structurée en trois parties : vivre, découvrir et entreprendre.**

45 508

visites
(de mai à décembre 2024)

156 994

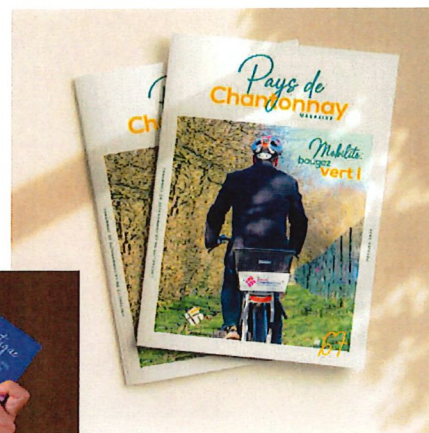
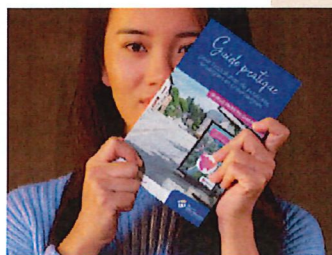
pages consultées
(de mai à décembre 2024)

04. DÉVELOPPEMENT DES SUPPORTS VIDÉOS

Lancement de nouveaux formats vidéo pour **valoriser les actions du territoire** et renforcer l'engagement sur les réseaux sociaux.

05. SIGNALÉTIQUE ET IDENTITÉ VISUELLE

Renforcement de la signalétique et de l'identité visuelle avec de **nouveaux supports** : mur de logos, #PAYSDECHANTONNAY, objets promotionnels, etc.



06. RELATIONS PRESSE



Rédaction d'**une trentaine de communiqués de presse**, points presse et reportages pour assurer une couverture médiatique efficace.

07. SUPPORTS PRINT

300
supports
externes

Poursuite de l'**harmonisation des supports** externes et internes pour une identité visuelle cohérente et reconnaissable.
100 000 supports imprimés.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 31



La Communauté de communes se charge de la planification du territoire, en mettant à jour son document d'urbanisme et en instruisant les demandes d'autorisation du droit des sols.

01. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



Outil réglementaire approuvé en 2019 traduisant la stratégie de développement et d'aménagement du territoire pour une période de 10 ans, le PLUi fait l'objet de **7 procédures d'évolution dont 3 finalisées en 2024** :

- la modification simplifiée 0.6 portant sur des ajustements du règlement écrit ;
- la mise en compatibilité du PLUi par déclaration de projet 0.5 portant sur un projet de centrale photovoltaïque au sol à Saint-Vincent-Sterlanges ;
- la modification 0.4 portant sur l'ouverture à l'urbanisation de 2 secteurs à vocation habitat et l'atlas des changements de destination.

31

rendez-vous avec
des porteurs
de projets

5

nouveaux secteurs
identifiés pour
l'habitat

02. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

1 158

dossiers reçus

992

appels
téléphoniques

Le service instructeur examine la conformité du projet avec les règles du PLUi en vigueur et consulte les organismes compétents pour avis. Il gère, pour le compte des 10 communes du Pays de Chantonnay, les autorisations, les déclarations et les actes relatifs à l'occupation du sol :

- permis de construire, de démolir et d'aménager ;
- déclarations préalables ;
- certificats d'urbanisme opérationnels.

60 % des dossiers reçus ont été déposés via le Guichet unique de l'urbanisme, portail dématérialisé accessible aux professionnels et particuliers.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 32

Guichet unique de l'Habitat

Depuis 2021, la Communauté de communes a renforcé sa politique de l'habitat avec la création d'un Guichet unique, s'appuyant sur :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au travers d'un conventionnement avec l'ANAH et le Département de la Vendée ;
 - une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) par le biais d'une convention avec le SYDEV et la Région des Pays de la Loire
- L'année 2024 a été marquée par un nouvel accompagnement conseil sur les installations solaires et par la relance d'un nouveau marché pour l'animation et le suivi du Guichet unique de l'Habitat.

01. OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)



02. PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE)



03. GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT



04. ACCOMPAGNEMENT SUR LES INSTALLATIONS SOLAIRES

32 rendez-vous de conseil ont été réalisés pour accompagner les usagers sur les installations solaires.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 33

Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé en 2021, a pour ambition de s'adapter aux effets du dérèglement climatique. La Communauté de communes renforce la sensibilisation faite auprès des habitants et engage un travail de localisation des espaces propices au déploiement des Énergies Renouvelables (EnR) sur le territoire.

01. PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



Mise en place d'une subvention pour les propriétaires souhaitant installer une cuve enterrée de récupération de l'eau de pluie. Cette subvention concerne les propriétaires sur leur habitation principale, sans condition de ressource, pour une cuve enterrée de 3 000 L au minimum. Elle couvre 50 % du prix de l'aménagement, plafonné à 500 €.

02. DÉVELOPPER LES ENR



Conformément à la loi n°2023 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), une concertation a été réalisée avec :

- la réalisation d'un dossier pour chacune des 10 communes (recensement des souhaits d'implantation d'EnR)
- la mise en ligne pour consultation du public du 15 mars au 15 avril 2024
- la réunion publique du 3 avril 2024, puis délibération des zones d'accélération ENR. Ce dossier est en attente d'une validation politique à l'échelle départementale.

Pays de Chantonnay | Rapport d'activité 2024 34

66

Agir
aujourd'hui.
préserver
demain !



03. LES JOURNÉES POUR LE CLIMAT



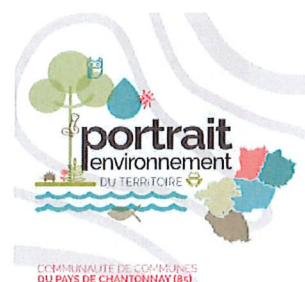
9 jours d'animations pour cette seconde édition de l'événement, répartis sur les 10 Communes du territoire, avec une trentaine de partenaires.

1 000
participants



04. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Présentation du Portrait de territoire, élaboré par le CPIE Sèvre et Bocage, aux élus du Comité de pilotage du PCAET.



Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour objectif de favoriser un système alimentaire plus durable, en facilitant la structuration de filières courtes de proximité et en promouvant une alimentation de qualité auprès des habitants. Les interventions du PAT se sont concentrées sur 3 actions, avec en parallèle un bilan 2022-2024.

01. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI EGALIM

Poursuite de l'accompagnement de 6 restaurants communaux, des EHPAD et résidences autonomes :

- organisation de 3 rencontres thématiques entre les acteurs locaux de la restauration : **s'approprier la loi EGALIM, l'éveil au goût des jeunes convives et réduire le gaspillage alimentaire** ;
- réalisation de **diagnostics alimentaires**, introduction de produits laitiers locaux et bios, **mise en relation** avec des producteurs locaux en agricultures biologiques ;
- organisation de rencontres entre convives et producteurs locaux approvisionnant les restaurants ;
- **formation cuisine** pour le personnel des résidences autonomes.

02. SENSIBILISER DES PUBLICS CIBLES À UNE ALIMENTATION SAINTE, SAVOUREUSE ET LOCALE

Organisation d'un programme d'action à destination des jeunes parents et des professionnels de la petite enfance :

- cycle de deux conférences, 63 professionnels et jeunes parents présents ;
- 8 ateliers sur l'éveil au goût par les 5 sens lors des matinées d'éveils du RPE, 27 assistantes maternelles sensibilisées ;
- collaboration avec le service Enfance, jeunesse et famille à l'organisation d'une matinée en cuisine « Top Chef » pour les 12-14 ans du territoire.

03. VALORISATION DES BIODÉCHETS



Accompagnement d'une **solution mutualisée pour répondre à l'obligation de tri à la source imposée** à tous les professionnels et collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024 (loi AGE, 2020) :

- organisation d'une réunion publique d'information ;
- création d'un groupe de travail ;
- mise en place d'un groupement de commande porté par le CIAS pour organiser la collecte des biodéchets et consultation des entreprises (attribution du marché en 2025).



Environnement au Pays de Chantonnay

La Communauté de communes est engagée pour préserver l'environnement, au travers d'actions portant sur les thématiques de l'assainissement, du bois bocager et de l'eau directement ou par le biais de l'adhésion à des syndicats mixtes.

01. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

70 accompagnements de demande d'aide financière pour la réhabilitation des ANC non conformes.



02. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Étude du transfert de la compétence vers Vendée Eau.

03. FILIÈRE BOIS

Mise en place d'un **groupe de travail** « Filière bois bocager » pour organiser l'**approvisionnement de la chaufferie collective de l'EHPAD** de Saint-Prouant en plaquettes bocagères locales et durables, favorisant la préservation du maillage bocager sur le Pays de Chantonnay, avec :

- la création d'un Schéma d'approvisionnement en boucle locale, rémunérateur pour les agriculteurs et avec une gestion simplifiée pour l'EHPAD ;
- l'identification de besoins complémentaires pour valoriser les haies en bois déchiqueté ;
- l'obtention de financement du Pacte pour la haie pour mener les actions 2024-2026 en faveur de la reconquête du bocage.



04. DÉCHETS MÉNAGERS

Relation directe aux usagers (compétence confiée au Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères - SCOM) :

- 3 800 reçus pour les sacs jaunes ;
- 65 reçus pour des sacs rouges ;
- 483 reçus pour des cartes d'accès en déchèterie.

05. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Participation aux Commissions locales de l'eau du Lay et du Bassin de Grand Lieu.

À savoir, le SAGE est un outil de planification permettant de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.

06. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Actions de continuité et restauration morphologique menées sur le Lay, gestion et suivi des plantes exotiques envahissantes (Mozée, Petit Lay, ruisseau des Rochettes), dans le cadre de l'exercice de la compétence confiée au Syndicat du Bassin du Lay et au Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu.



07. LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET FRELONS ASIATIQUES

Subvention du groupement de défense des ennemis des cultures dans ses missions d'intervention et prise en charge financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques via un prestataire habilité.





Patrimoine du Pays de Chantonay

La Communauté de communes gère un patrimoine bâti regroupant divers équipements au service du territoire. Elle entretient et valorise ses espaces verts, assure la gestion des bâtiments de la Gendarmerie nationale, de l'aire d'accueil, des EHPAD, ainsi que des infrastructures intercommunales, garantissant ainsi leur bon fonctionnement et leur adaptation aux besoins des habitants.

01. VOIRIE ET ESPACES VERTS

Entretien des espaces intercommunaux grâce au partenariat de mise à disposition du personnel communal. **Linéaire de 9 120 m de voirie et 20 ha d'espaces verts** sur le territoire du Pays de Chantonay.



02. GENDARMERIE NATIONALE

Réalisation de travaux d'entretien des locaux et des espaces verts.

03. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Gestion de 12 emplacements de 2 à 3 caravanes.
Taux d'occupation mensuel 17 %.

04. BÂTIMENT RUE ROCHEREAU À CHANTONNAY

Mise à disposition auprès de 3 associations : Secours catholique, Secours populaire et L'Outil en main.
Salle de réunion mise à disposition pour l'association AML.

05. EHPAD « LES ÉRABLES » À SAINT-PROUANT

Lancement de la consultation des entreprises et démarrage des travaux de restructuration en lien avec le CIAS.

06. EHPAD « LES HUMEUX » À BOURNEZEAU

Travaux de réaménagement des circulations et salons en lien avec le CIAS.

07. BÂTIMENT SERVICES COMMUNAUTAIRES

Aménagement du bâtiment avec :

- l'installation de bornes électriques extérieures ;
- l'installation d'un abri vélos sécurisé pour le personnel ;
- le remplacement de l'éclairage des bureaux par du LED ;
- la réalisation de travaux de réaménagement de la Maison de l'emploi : aménagement de bureaux et de salles de réunion.

Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 39



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Chantonay gère les structures d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD multisite et résidences autonomie avec leur Service d'Aide À Domicile - SAAD), le portage de repas à domicile et des actions collectives dédiées aux plus de 60 ans.

01. EN QUELQUES CHIFFRES

21 membres au Conseil d'Administration

1 service de portage de repas

1 EHPAD multisite avec :

- 190 places permanentes ;
- 3 places temporaires ;
- 6 places en accueil de jour.

2 résidences autonomie

1 service d'aide à domicile pour les résidences autonomie

02. RÉSIDENCES AUTONOMIE

2 résidences autonomie sur le territoire : **Le Tail Fleuri** et **Les Grands-Parents**. Taux d'occupation en 2024 :



03. EHPAD MULTISITE

1 EHPAD multisite : l'EHPAD L'Assemblée, l'EHPAD Les Humeaux et l'EHPAD Les Érables. Taux d'occupation en 2024 :



04. PORTAGE DE REPAS

Service de livraison de repas à domicile destiné aux personnes âgées.



Pays de Chantonay | Rapport d'activités 2024 40



05. LE MOIS BLEU



602
participants

Nombreuses animations proposées :

- marche bleue et temps convivial - **280 participants** avec la présence des élèves du BAC pro ASSP du Lycée Sainte-Marie.
- spectacle animé par « Jacques et Daniel » - **99 participants**
- 1 exposition photo de Roland OZIEL à la Résidence Autonomie Les Grands-Parents
- 2 séances de ciné-seniors - **223 participants**

06. PROGRAMME « BIEN VIEILLER AU PAYS DE CHANTONNAY »

Poursuite du programme d'activités sur diverses thématiques : soutien à la vie quotidienne, la santé, le lien social et les aidants. Actions **dans les 10 communes** du Pays de Chantonay, avec la participation financière de la Conférence des financeurs, la CARSAT, l'ASEPT et la MSA.

1 000
participants

24
actions

4
financeurs

• LIEN SOCIAL

Ciné seniors - 4 séances
Conférence spectacle « Rire c'est bon pour la santé »
Visite Micro-Folie sur le Douanier ROUSSEAU

• SOUTIEN À LA VIE QUOTIDIENNE

Stage de Prévention routière
Forum « Bien vieillir à domicile » - **215 visiteurs**
et 28 partenaires présents
Atelier « Bienvenue à la retraite »

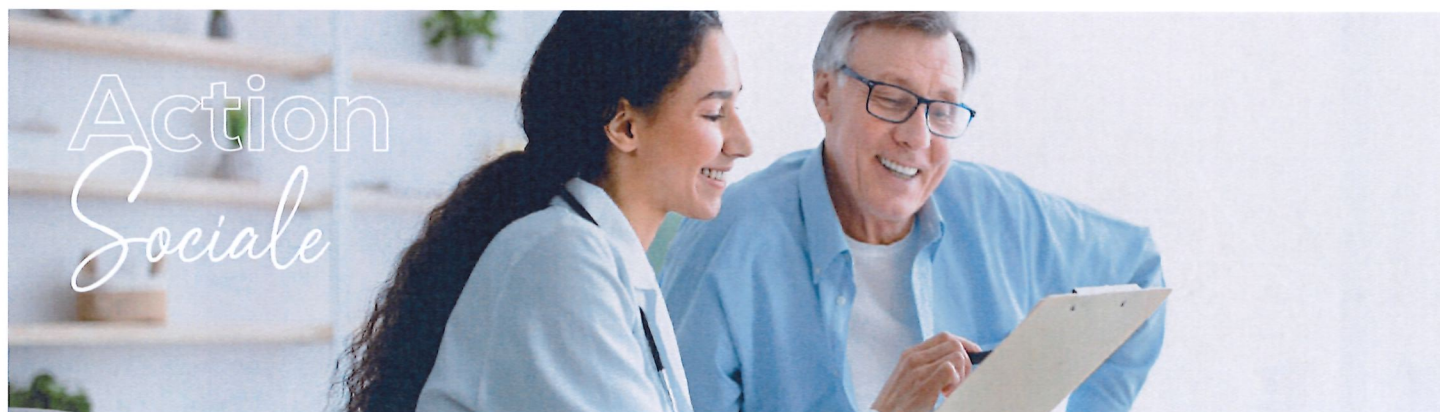
• SOUTIEN AUX AIDANTS

Groupes de paroles France Alzheimer
Vendée - 20 séances
Halte relais - 9 séances
Permanence du Nid des aidants le 2^e mardi du mois
Ciné-débat sur le film « Mon vieux » de Gad Elmaleh

• PRÉVENTION SANTÉ

Ateliers en partenariat avec l'ASEPT et la MSA - 5 ateliers
Atelier « Un temps pour soi »
Atelier « Gardons la forme »
Dépistages Icopé
Balades santé
Balade AVC - 2 balades
Atelier « Méditation »
Atelier « Rigologie »

Pays de Chantonay | Rapport d'activités 2024 41



Dans le cadre de sa politique de lutte contre la désertification médicale, la Communauté de communes du Pays de Chantonay s'engage pour l'attractivité médicale du territoire. À travers plusieurs actions, elle se mobilise pour faciliter l'accès aux soins.

01. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, il a pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en adaptant les actions de santé publique aux besoins spécifiques du territoire. Il s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 - Faciliter l'accès aux soins

Axe 2 - Accompagner les parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité

Axe 3 - Renforcer la prévention et les comportements favorables à la santé

02. MAISON DE SANTÉ À CHANTONNAY

Acquisition de la Maison de santé, études de maîtrise d'œuvre et recherche de financement marquant le début de sa réhabilitation. Les professionnels de santé ont été déplacés dans différents locaux en vue du lancement des travaux en janvier 2025.



Pays de Chantonay | Rapport d'activité 2024 42

03. RÉSEAU DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

Comptabilisant une centaine de professionnels de santé sur le territoire, la Communauté de communes renforce les liens en organisant 2 soirées dédiées au Réseau santé. Elle communique régulièrement avec des newsletters pour être au plus proche des équipes.



65
participants
aux 2 soirées

04. NOUVEAUX PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

6
nouveaux
professionnels

Installation de nouveaux professionnels sur le territoire :

- 1 médecin généraliste
- 2 ostéopathes
- 1 psychologue
- 1 pédicure-podologue
- 1 orthophoniste



05. PROJET ADOS'FAIRE

Projet de sensibilisation aux addictions, auprès de jeunes des MFR et lycées professionnels, accompagnés par la mission locale, en travaillant sur le développement des compétences psychosociales.

Une action **multi-territoires** avec 3 autres intercommunalités : Pays de la Chataigneraie, Sud Vendée Littoral et Vendée-Sèvre-Autise.

3
établissements
partenaires

06. PRÉVENTION AVC

Organisation de balades santé avec 3 arrêts ludiques pour s'informer sur l'AVC à Chantonay et à Bournezeau, en partenariat avec la filière AVC du CHD Vendée.

46
participants



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 30 avril 2025

DÉLIBÉRATION

Le trente avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle André FONTENEAU à Saint-Vincent-Sterlanges pour une cinquième séance en 2025.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	E	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	E		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à M. AUBINEAU Jérôme – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia – Mme GRANJON Françoise a donné pouvoir M. SOULARD Yannick – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dany GUINAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2025-171 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nomenclature des actes : 8.8

Vu l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précisant que « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (...).* » ;

.../...

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, modifiés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138, en date du 10 mars 2025, et notamment l'article 4.2.6 relatif à la compétence supplémentaire en matière de création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Chantonay établi pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif (RPQS ANC) – Exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à adresser ce rapport et la présente délibération aux Maires des 10 communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, pour qu'ils soient mis à la disposition du public sur place à la mairie, dans les quinze jours qui suivent leur réception, par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Étant rappelé que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de communes au moins pendant 1 mois et sera tenue à la disposition du public sur le site internet de la Communauté de communes jusqu'à l'approbation du prochain RPQS-ANC.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À Chantonay, le 5 mai 2025

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 5 mai 2025

Pour copie conforme,
La Présidente

Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 05/05/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Chantonay

SPANC

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du

Service Public d'Assainissement Non

Collectif

&

Rapport d'activités du

Service Public d'Assainissement Non

Collectif

Exercice 2024

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE	3
1) Caractérisation technique du service	3
1.1) Présentation du territoire desservi.....	3
1.2) Mode de gestion du service	4
1.3) Estimation de la Population desservie par le service public d’assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	5
1.4) Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	6
2) Tarification de l’assainissement non collectif et recettes du service	7
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	7
2.2) Recettes d’exploitation	8
3) Indicateurs de performance.....	9
4) Financement des investissements.....	9
4.1) Travaux réalisés au cours de l’exercice clôturé	9
4.2) État de la dette	9
4.3) Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service	9
RAPPORT D’ACTIVITÉS.....	10
1) Activité du service.....	10
1.1) Le contrôle des installations d’assainissement non collectif.....	10
1.2) L’entretien des installations d’assainissement	12
1.3) Les aides à la réhabilitation des assainissements non conformes.....	13
2) Informations à destination des usagers.....	14

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau et d'assainissement, prévu par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Est concerné par cette obligation, tout service exerçant tout ou partie des compétences d'un service d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (loi n°2015-992 du 17 août 2015), soit au plus tard le 30 septembre.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par un arrêté du 2 décembre 2013, en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public :

- Indicateurs descriptifs :

- D301.0 : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif
- D302.0 : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

- Indicateurs de performance :

- P301.3 : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Caractérisation technique du service

1.1) Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Caractéristiques : EPCI

Compétences liées au service

- | | |
|---|--|
| ☒ Contrôle des installations | ☐ Traitement des matières de vidanges |
| ☒ Entretien des installations | ☒ Réhabilitation des installations |
| ☐ Réalisation des installations | |

Territoire desservi : Bournezeau, Chantonnay, Rochetretoux, Sainte-Cécile, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sigournais

Existence d'une Commission des Services Publics Locaux : Non

Existence d'un zonage : Oui, chaque commune a élaboré et approuvé son zonage

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 8 décembre 2021

1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestataire de service.

Prestations assurées dans le cadre du service (art L. 2224-8 du CGCT) :

Le service assure :

- a) le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la prestation de service a été confiée à la société SAUR (déjà titulaire des marchés précédents). La durée du marché est d'un an, renouvelable pour trois années supplémentaires, par reconduction expresse.

C'est une mission obligatoire (article L. 2224-8 du CGCT). Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans (Loi n° 2010-788 portant Engagement nationale pour l'environnement du 12 juillet 2010).

Lors de la mise en place du service au 1^{er} janvier 2006, la réglementation ne précisait pas de périodicité, les élus avaient donc opté pour une périodicité calée sur celle des vidanges, préconisée par l'arrêté du 6 mai 1996, à savoir 4 ans. C'est dans cette optique que le diagnostic avait été programmé sur 4 ans.

Par une délibération n° 2013-116, en date du 26 juin 2013, la Communauté de communes du Pays de Chantonay a choisi de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel selon les périodicités suivantes :

- 4 ans pour les installations non conformes présentant un risque sanitaire et/ou environnemental
- 6 ans pour les installations non conformes
- 8 ans pour les installations conformes et les installations neuves ou réhabilitées
- 1 an pour les installations non conformes ayant fait l'objet d'une vente.

La préconisation de ne pas excéder 4 ans entre 2 vidanges de fosse (arrêté du 6 mai 1996) a été remplacée par l'adaptation du délai de vidange à la hauteur de boues dans la fosse, à savoir pas plus de 50 % du volume utile (arrêté du 7 septembre 2009). Toutefois, la périodicité de visite mise en place en 2013 est toujours la même en 2021 et figure au règlement de service.

- b) l'entretien des installations d'assainissement,

Conscients du manque d'entretien des assainissements et du besoin d'information des administrés sur la réglementation des vidanges, les élus de la Communauté de Communes "Pays de Chantonay" ont souhaité proposer aux habitants du Pays de Chantonay un service d'entretien, avec des **prestations de vidange et nettoyage des**

assainissements individuels, avec des prix incitatifs ob
consultation d'entreprises.

Le service entretien a été mis en place en 2012, afin de rationaliser les opérations d'entretien sur le territoire et de diminuer l'impact financier pour les usagers.

Le service est géré en régie. Les aspects techniques sont confiés à un prestataire. Depuis le 1^{er} mars 2024, la prestation de service a été confiée à la société SAUR HYDROCURAGE. La durée du marché est d'un an, renouvelable pour trois années supplémentaires, par reconduction expresse.

c) la réhabilitation des installations non conformes

Cette mission consiste en l'accompagnement des particuliers lors de leur projet de réhabilitation de leur assainissement, tant techniquement que financièrement avec la mise en place d'une aide depuis 2012.

1.3) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 8 178 habitants¹.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3 525 installations.

Voici pour chaque commune, le nombre de ménages concernés par l'assainissement individuel.

Communes	Nombre d'installations d'ANC existantes, neuves ou réhabilitées	Population desservie ¹
Bournezeau	505	1 182
Chantonay	910	2 129
Rochetrejoux	150	351
Saint-Germain-de-Prinçay	293	686
Saint-Hilaire-le-Vouhis	243	569
Saint-Martin-des-Noyers	410	959
Saint-Prouant	137	321
Saint-Vincent-Sterlanges	255	597
Sainte-Cécile	420	983
Sigournais	202	473
Total	3 525	8 250

¹ Source : [Insee critère FAM G1 2021](#) – 2,32 occupants par logement en résidence principale (arrondi au chiffre entier)

1.4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (descriptif D302.0)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui	20	20
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Délivrance de rapports de vérification de l'exécution des installations neuves ou réhabilitées	oui	30	30
	Délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle de fonctionnement et d'entretien pour les autres installations	oui ²	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
TOTAL			140	110

Le calcul du nombre de points obtenus se fait à partir des critères suivants :

- la partie B n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100 ;
- pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points à retenir est de 0 (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).

Nombre de communes ayant un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : 10.

² Considérant qu'il reste moins de 1% d'installations existantes à diagnostiquer

2) Tarification de l'assainissement non collectif et redevance

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs au	01/01/2024	
Compétences obligatoires		
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	60 €	
Nouveau contrôle de conception	45 €	
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	145 €	
Nouveau contrôle de bonne exécution	120 €	
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	140 €	
Contrôle périodique sur demande (vente)	205 €	
Compétences facultatives		
Entretien	Intervention programmée	Intervention urgente
Jusqu'à 1 500 L	200 €	260 €
Jusqu'à 2 500 L	215 €	285 €
Jusqu'à 3 500 L	245 €	330 €
Jusqu'à 4 500 L	275 €	350 €
Jusqu'à 6 000 L	300 €	380 €
Au-delà de 6 000 L (coût du m³ supplémentaire)	50 €	50 €
Poste de relevage, en plus d'une vidange de fosse (coût au m³)	60 €	60 €
Bac à graisse	20 €	20 €
Micro-station	155 € +55 € par m³ vidangé	200 € + 60 € par m³ vidangé
Curage et/ou nettoyage des canalisations au-delà de 20 m	2 € (par m)	2,50 € (par m)
Mise en place de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 m	3 € (par m)	3 € (par m)
Déplacement sans intervention (absence du particulier au rendez-vous, ouvrage inaccessible)	160 €	200 €

Délibération n° 2023-466 du 6 décembre 2023 fixant les tarifs 2024 pour les redevances SPANC des contrôles des installations neuves ou existantes d'assainissement non collectif

Délibération n° 2024-106 du 6 mars 2024 fixant les tarifs à compter du 15 mars 2024 pour les redevances SPANC du service facultatif d'entretien.

2.2) Recettes d'exploitation

Ces recettes correspondent aux contrôles réalisés dans l'année concernée.

		2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Contrôle de conception d'installation d'ANC nouvelle ou réhabilitée	montant de la redevance	55	55	55	60 / 145	
	nombre de contrôles réalisés	105	99	102	105	
	montant de la recette	5 775	5 445	5 610	6 410	14,26%
Contrôle de réalisation d'installation d'ANC nouvelle ou réhabilitée	montant de la redevance	130	130	130	145 / 300	
	nombre de contrôles réalisés	92	85	83	85	
	montant de la recette	11 960	11 050	10 790	12 430	15,20%
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien	montant de la redevance	135	135	135	140	
	nombre de contrôles réalisés	397	360	480	314	
	montant de la recette	53 595	48 600	64 800	43 960	-32,16%
Contrôle périodique sur demande (vente)	montant de la redevance	205	205	205	205	
	nombre de contrôles réalisés	100	88	57	52	
	montant de la recette	20 500	18 040	11 685	10 660	-8,77%
Contre-visite sur demande (suite vente)	montant de la redevance		160	160	145	
	nombre de contrôles réalisés		11	18	29	
	montant de la recette		1 760	2 880	4 205	46,01%
Entretien des installations	nombre de prestations réalisées	45	42	28	23	
	montant des recettes	8 954	7 632	5 471	5 275	-3,58%
TOTAL des recettes liées à la facturation des usagers		100 784	92 527	101 236	82 940	-18,07%

Les recettes d'exploitation du service ont connu une baisse en 2024, principalement dû au fait d'une campagne de contrôles périodiques moins importantes (166 contrôles de moins qu'en 2023).

3) Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Le taux de conformité est défini par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, comme étant :

- le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles et le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- et, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

		2021	2022	2023	2024
nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou sans risque sanitaires et/ou environnementaux, ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année	installations diagnostiquées et classées conformes ou sans risque sanitaire et/ou environnemental	4236	4636	5108	5444
	installations neuves ou réhabilitées, conformes à la réglementation en vigueur	1085	1170	1253	1338
	TOTAL	5321	5806	6361	6782
nombre d'installations contrôlées depuis la mise en place du service		7553	8097	8735	9209
taux de conformité		70,45%	71,71%	72,82%	73,65%

4) Financement des investissements

4.1) Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

Aucuns travaux d'investissement n'ont été réalisés, ni envisagés.

4.2) État de la dette

Aucune dette n'est en cours.

4.3) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Sans objet.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1) Activité du service

1.1) Le contrôle des installations d'assainissement non collectif

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

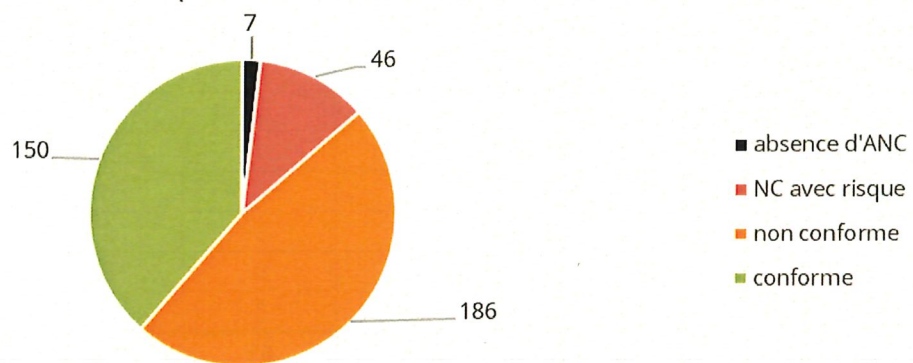
	2021				2022				2023				2024			
Contrôle conception	105				99				102				108			
Bournezeau	14				12				17				11			
Chantonay	25				23				24				27			
Rochetretoux	4				5				4				6			
Ste Cécile	6				15				14				14			
St Germain de P.	9				9				10				9			
St Hilaire le V.	8				6				4				7			
St Martin des N.	18				10				12				21			
St Prouant	4				3				4				2			
St Vincent S.	9				14				5				8			
Sigournais	8				2				8				3			
Contrôle réalisation	92				85				83				85			
Bournezeau	16				11				10				10			
Chantonay	21				18				18				20			
Rochetretoux	6				3				4				4			
Ste Cécile	6				5				10				8			
St Germain de P.	6				7				13				5			
St Hilaire le V.	3				11				5				2			
St Martin des N.	11				14				11				14			
St Prouant	7				1				3				4			
St Vincent S.	8				8				7				10			
Sigournais	8				7				2				8			
	abse nce	NC avec	non conf	conf orme	abse nce	NC avec	non conf	conf orme	abse nce	NC avec	non conf	conf orme	abse nce	NC avec	non conf	conf orme
Contrôle Diagnostic ou CBF	11	43	309	134	4	55	269	131	25	58	308	164	7	46	186	150
Bournezeau	4	5	57	20		4	11	25	4	20	61	22	1	9	14	18
Chantonay	1	18	78	28	1	17	79	30	11	11	78	48	3	8	44	38
Rochetretoux			10	4		4	28	5		1	4	8		2	11	8
Ste-Cécile	2	3	41	10		5	14	11	2	10	52	11	1	3	21	11
St-Germain-de-P.		3	20	15		5	42	15		4	17	11		5	25	12
St-Hilaire-le-V.	1	1	15	15		8	22	14	2	4	20	20		4	11	14
St-Martin-des-N.	1	9	20	10	2	10	44	13	2	3	39	10	2	7	34	15
St-Prouant		1	18	17			7	3	1		6	10		2	4	10
St-Vincent-S.	2	1	40	9	1	2	7	7	2	2	18	14		2	17	11
Sigournais		2	10	6			15	8	1	3	13	10		4	5	13
TOTAL diagnostic ou CBF	497				459				555				389			
DONT contrôle dans le cadre des ventes immobilières	100				99				61				52			
Nombre d'installations visitées dans l'année (diagnostic/CBF + réalisation installation neuve ou réhabilitée)	589				544				638				474			

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les installations visitées sont classées en

- installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes et/ou l'environnement,
- installation non conforme (incomplète, présentant des dysfonctionnements majeurs, significativement sous-dimensionnée)
- installation présentant une absence de non-conformité (installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs, installation ne présentant pas de défaut)

Une habitation ne disposant d'aucun assainissement est caractérisée en absence d'assainissement non collectif.

répartition des contrôles de fonctionnement de l'existant
par conclusion - 2024



Nature des prestations réalisées :

- Pour les installations neuves ou réhabilitées :

Le propriétaire fournit une étude de filière sur son projet d'assainissement individuel. Le SPANC réalise alors un **contrôle conception** : il s'assure que le projet respecte bien les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, et du DTU 64-1, et à toute la réglementation en vigueur et applicable à ces systèmes (règles d'urbanisme, arrêtés de protection des captages d'eau potable et, le cas échéant, aux agréments interministériels pour certaines filières).

Le SPANC formule ensuite un avis technique, transmis à la Présidente de la Communauté de Communes qui formule son avis définitif. Le propriétaire peut ensuite réaliser les travaux.

Avant remblaiement du système, le SPANC vient sur place vérifier la bonne exécution des travaux. Le **contrôle de réalisation ou bonne exécution** a pour objet de vérifier que les ouvrages d'assainissement mis en place sont conformes au projet ayant reçu un avis favorable lors du contrôle de conception. Ce contrôle porte aussi sur l'implantation des ouvrages, leur dimensionnement ainsi que sur le respect des règles de l'art lors de la construction.

- Pour les installations existantes,

Le SPANC réalise un **contrôle périodique de fonctionnement**, par une visite sur place, destinée à vérifier : l'existence d'une installation d'assainissement non collectif,

l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation de celle-ci.

L'installation est ensuite classée selon la grille nationale, présentée dans l'arrêté contrôle du 27 avril 2012 et appliquée depuis le 1^{er} juillet 2012 (page 15 du présent rapport).

Ce contrôle se fait également sur demande du particulier ou d'un professionnel de l'immobilier, dans le cadre d'une vente immobilière ou selon la périodicité déterminée dans le règlement de service.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un rapport constatant l'état de l'assainissement non collectif et daté de moins de 3 ans doit être annexé à l'acte de vente.

	2021	2022	2023	2024
BOURNEZEAU	8	12	4	9
CHANTONNAY	24	27	13	19
ROCHETREJOUX	2	3	3	2
STE CÉCILE	14	10	8	3
ST GERMAIN DE P.	9	12	7	1
ST HILAIRE LE V.	10	6	7	3
ST MARTIN DES N.	12	13	9	4
ST PROUANT	4	3	1	2
ST VINCENT S.	11	8	6	5
SIGOURNAIS	6	5	3	4
	100	99	61	52

Dans le cadre des ventes immobilières, les contrôles réalisés en 2024 font apparaître :

- 34 installations ne sont pas conformes (dont 2 en absence d'installation et 8 avec un risque sanitaire),
- 18 sont en absence de non-conformité.

Il est rappelé que les nouveaux propriétaires ont un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité de leur installation.

1.2) L'entretien des installations d'assainissement

La Communauté de Communes "Pays de Chantonnay" a mis en place un service d'entretien des assainissements non collectifs pour les installations de son territoire, avec des tarifs négociés.

Un bon de commande doit être rempli par le particulier auprès de la Communauté de Communes "Pays de Chantonnay", pour permettre au prestataire d'intervenir. Ce bon de commande est également disponible dans les mairies.

Le coût de la prestation dépend de la capacité de la fosse de l'installation.

Répartition des demandes d'entretien par commune :

	2021	2022	2023	2024
BOURNEZEAU	6	6	5	3
CHANTONNAY	14	14	6	9
ROCHETREJOUX	0	3	2	0
SAINTE-CÉCILE	3	0	3	1
SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY	5	3	0	1
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	8	4	2	4
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	2	3	2	0
SAINT-PROUANT	4	1	2	0
SAINT-VINCENT-STERLANGES	1	4	4	4
SIGOURNAIS	2	4	2	1
TOTAL	45	42	28	23

Les matières de vidange collectées sont à 80 % dépotées à la station d'épuration de Chantonay.

1.3) Les aides à la réhabilitation des assainissements non conformes

Les diagnostics des installations d'assainissement existantes ont été réalisés entre 2006 et 2009, sur le territoire du Pays de Chantonay.

Afin d'aider les propriétaires des immeubles ayant un assainissement non conforme, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay a décidé de proposer pour ces ouvrages une aide financière.

Cette aide a été étendue à tous les dispositifs d'assainissement non conformes depuis le 1^{er} novembre 2012 (délibération 2012-146 du 3 octobre 2012)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes du Pays de Chantonay octroie une aide forfaitaire de 1 000 € à tout usager qui souhaite réhabiliter un dispositif d'assainissement non conforme.

Nombre de dossiers d'aide à la réhabilitation d'assainissement déposés par commune	année			
	2021	2022	2023	2024
BOURNEZEAU	11	7	12	12
CHANTONNAY	15	14	18	20
ROCHETREJOUX	2	3	3	4
SAINTE-CÉCILE	4	4	8	10
SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY	5	5	12	3
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	6	7	4	1
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	12	4	9	11
SAINT-PROUANT	1	0	5	2
SAINT-VINCENT-STERLANGES	5	6	3	3
SIGOURNAIS	5	3	6	4
total	66	53	80	70

2) Informations à destination des usagers

L'arrêté du 27 avril 2012 vise à simplifier les **modalités de contrôle** et à harmoniser ces modalités à l'échelle du territoire français.

Les principales modifications envisagées concernent la définition des termes introduits par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (« danger pour la santé des personnes » et « risque environnemental avéré »).

Concernant la mission de contrôle des installations par la commune, l'arrêté harmonise au niveau national et détaille les points à contrôler *a minima* de chaque contrôle (conception, réalisation, bon fonctionnement).

L'arrêté vise essentiellement à définir les installations non conformes et clarifier les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires pour les installations existantes.

- **Pas d'installation** : travaux dans les meilleurs délais
- **Installation non conforme** :
 - o travaux dans le délai d'un an, en cas de vente, dans tous les cas
 - o travaux dans le délai de 4 ans, seulement en cas de risques sanitaires et/ou environnemental
- **Dans les autres cas** (défauts d'entretien et d'usure), recommandations sans délai de réalisation de travaux

Grille d'évaluation pour définir la non-conformité :

Problèmes constatés sur l'installation	Zones à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
☒ Absence d'installation	NON RESPECT de l'article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique * mise en demeure de réaliser une installation conforme * travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
☒ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) ☒ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation ☒ Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente		
☒ Installation incomplète ☒ Installation significativement sous-dimensionnée ☒ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 – cas c) * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente	Installation non conforme ➤ Risque environnemental avéré Article 4 – cas b) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an si vente
☒ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	* Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

La Charte pour un Assainissement Non Collectif (ANC) de qu

Par délibération n° 133/08 du 10 décembre 2008, la Communauté de communes du Pays de Chantonay a adhéré à la Charte pour un Assainissement Non Collectif de qualité, mis en place à l'initiative de la CNATP (Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du paysage), du Conseil Général de la Vendée et de l'Agence de l'Eau.

Cette charte a pour objectifs :

- De contribuer à la préservation de l'environnement par un assainissement non collectif (ANC) de qualité ;
- D'améliorer et d'harmoniser le savoir-faire des acteurs de la filière,
- D'instaurer la confiance des particuliers vis-à-vis de ce type d'assainissement en leur permettant d'identifier des acteurs compétents : bureaux d'études, entreprises de travaux, vidangeurs et SPANC.

La charte demande à l'ensemble des acteurs concernés de s'engager sur les points suivants :

- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Assurer la promotion de la charte ;
- Respecter les décisions du comité de pilotage de la charte défini dans le règlement de la charte ;
- Aller dans le sens d'une harmonisation des méthodes de travail dans le département, sur la base des outils proposés dans le cadre de la charte ;
- Assumer pleinement ses responsabilités dans son domaine de compétence ;
- Transmettre au comité de pilotage toute difficulté dans la mise en œuvre ou l'application de la charte.

Des listes des acteurs engagés sont régulièrement mises à jour afin de pouvoir répondre aux demandes des particuliers et de leur assurer une information efficace.

Des rencontres entre les acteurs sont également proposées dans le but de répondre aux objectifs de la charte en termes de qualité de service, de respect de la réglementation.